

**Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE**

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

**Réunion du 5 septembre 2016**

**Le cinq septembre deux mille seize à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M Pascal PINAULT Maire**

**Etaient présents :** Ms PICHOUX- BUAN – Mme GORIAUX (adjoints) M GLOAGUEN (Conseiller Délégué) – Mmes DE LA VILLEON – MAURY –GOUDE-VENIEN- BOSSARD JAQUET- Ms RIALLAND- MOUCHOUX-REBILLARD

**Absents excusés :** Mmes LESAGE- NOURRISSON – REBILLARD- M REMONTE

**Procurations :**

Mme Valérie REBILLARD a donné procuration à M Pascal PINAULT

Mme Carine LESAGE a donné procuration à M Jean-Marc BUAN

Mme Isabelle NOURRISSON a donné procuration à M Frédéric GLOAGUEN

M Frédéric REMONTE a donné procuration à Mme Laure DE LA VILLEON

Date de convocation : 29/8/2016

**Délibération N° 2016-09-01**

**Approbation compte-rendu réunion de conseil du 4 juillet 2016**

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 juillet 2016 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance 4 juillet 2016

**Délibération N° 2016-09-02**

**Nomination secrétaire de séance du 5 septembre 2016**

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Alexandra MAURY secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Madame Alexandra MAURY, secrétaire de séance**

**Délibération N° 2016-09-03**

**Accord-cadre mono attributaire pour une mission d'architecte urbaniste paysagiste BET VRD pour le secteur Nord, Centre Bourg à La Chapelle Chaussée**

**L'objet du marché est un Accord-cadre mono attributaire pour une mission d'architecte urbaniste paysagiste BET VRD pour le secteur Nord, Centre Bourg à La Chapelle Chaussée.**

La mission se détaille de la façon suivante :

- Phase préalable à l'élaboration d'un dossier modificatif de création de ZAC
- Phase pré-opérationnelle préalable au dossier de réalisation modificatif
- Phase opérationnelle : mission de suivi urbanistique

Il a été engagé une procédure adaptée restreinte en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 organisée ainsi :

**Publicité** : 03 mai 2016 – BOAMP + Ouest France + Profil acheteur + site web Territoires

**Date limite de réception des candidatures**: 31 mai 2016 à 16h00

**Date d'ouverture des candidatures** : 31 mai 2016 à 17h30

**Date de la Commission pour la sélection des candidatures**: lundi 06 juin 2016

**Date limite de réception des offres**: mercredi 06 juillet 2016 à 12h00

Le rapport d'analyse des offres d'architectes urbanistes paysagistes est présenté au Conseil Municipal par M BAILLEUL du Cabinet TERRITOIRE et développement dans le cadre de son mandat d'étude ZAC.

M BAILLEUL fait part de la procédure lancée pour la mission d'architecte urbaniste paysagiste BET VRD sur le secteur nord du centre bourg de la commune.

L'examen des offres selon le cahier des charges établi puis les auditions des bureaux d'architecte ont abouti à l'analyse des offres et le classement et proposition suivante :

	SITADIN	FORMA 6	BOUCHETON	ORIGAMI
Note prix / 40	40	39,76	30,57	31,25
Note technique / 40	31	32	27	29
Note audition / 20	17	15	12	13
<b>Note finale / 100</b>	<b>88</b>	<b>86,76</b>	<b>69,57</b>	<b>73,25</b>

1 – SITADIN / SERVICAD

2 – FORMA 6 / ECR ENVIRONNEMENT

3 – ORIGAMI / LE GARZIC / INFRACONCEPT.

4 – BOUCHETON / D'ICI LA / GCA

La Commission des Marchés Publics propose de retenir l'équipe SITADIN/SERVICAD pour réaliser la mission d'architecte-urbaniste-paysagiste sur le projet Nord-Centre Bourg, pour un montant de 117 400 € HT. La mission de dossier de création incluse dans le mandat d'études est évaluée à 21 400 €HT.

Le conseil Municipal après délibération

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres soit Les Cabinets d'architecture-urbaniste- paysagiste SITADIN et SERVICAD associés.

**Délibération N° 2016-09-04****AMENAGEMENT DES ENTREES D'AGGLOMERATION RD 27-RD 81-VC9 ET VC10 MAITRISE D'ŒUVRE**

M le Maire rappelle l'appel à candidatures lancé dans le cadre de l'appel d'offres maitrise d'œuvre des aménagements des entrées d'agglomération dans le cadre de la programmation de PPI VOIRIE.

Par délibération en date du 28 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'appel d'offres à candidature pour l'étude du programme d'aménagement des entrées d'agglomération suivantes :

- Aménagement entrée d'agglomération RD 27 au rond point de l'école privée
  - Aménagement entrée RD 81 près le Galard
  - Aménagement VC 10 près de l'école publique
  - Aménagement VC 9 du cimetière à Launay Rollet
  - Place de l'église au carrefour centre bourg et jusqu'au rond-point
- 
- Aménagement rue de Brocéliande
  - Il a été engagé une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 organisée comme suit :  
Publicité :  
7 Jours petites annonces légales + site [www.mégalisbretagne.org](http://www.mégalisbretagne.org) en date du 24 mai 2016  
Date limite de réception des candidatures : 23 juin 2016 à 16 :30  
Date d'ouverture des candidatures : 29 juin 2016 à 17 :00  
Date de la commission pour la sélection des candidatures : 18 août 2016 à 20 :30

La commission d'ouverture des plis s'est réunie et a procédé au choix du bureau d'étude selon les critères fixés dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

Le rapport d'analyse des offres a abouti à un classement des offres comme suit :

N° ENVELOPPE	NOM	HONORAIRES	Critère prix (30%)	Critère compétences (40%)	Critère méthodologie (30%)	Nombre points	classement
6	SITADIN/SERVI CAD	54 663.50	17.97	36	27	80.97	1
12	ADAO urbanisme /AGENCE BGBBA GALLINEAU	44 940 €	21.85	32	18	71.85	2
4	DCI ENVIRONNEMENT	42 300 €	23.22	20	24	67.22	3
a)mégalis	TECAM	32 738.15	30	20	15	65	4
b)mégalis	ECR ENVIRONNEMENT	49 919.10	19.67	24	21	64.67	5

	NT						
10	ATELIER DU MARAIS	48 472.20	20.26	24	18	62.26	6
8	LM/ADEPE	37 525.00	26.17	24	12	62.17	7
11	INFRA CONCEPT/ORIGAMI	61 744.25	15.91	28	18	61.91	8
C) mégalis	B3I	52 118.44	18.84	28	12	58.84	9
2	INERMIS/URBA REAL	44 817.50	21.91	20	15	56.91	10
9	ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT	57 158.50	17.18	24	15	56.18	11
1	SETUR	50 700.54	19.37	24	12	55.37	12
3	PRIGENT ET ASSOCIES	52 000 €	18.88	20	15	53.88	13
5	Y. LE QUINTREC/INFRA STRUCTURE	65 860 €	14.91	20	12	46.91	14
D) mégalis	TPFI/AGPU	75 239 €	13.05	20	12	45.05	15
7	ARTELIA ville et transport/ Atelier INEX	90 840 €	10.81	20	12	42.81	16

Après étude de l'ensemble des dossiers la commission propose de retenir le bureau d'étude SITADIN associé au bureau SERVICAD .

Le montant des honoraires s'élève à 54 663.50 € HT

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve le choix de la commission d'appel d'offres à savoir le bureau d'étude SITADIN associé au bureau SERVICAD pour un montant d'honoraires fixé à 54 663.50.

Donne pouvoir au Maire pour signer les documents du marché se référant à ce dossier et de notifier à l'entreprise le marché.

#### **Délibération N° 2016-09-05**

#### **Avenant au marché Restructuration école publique - lot 5 menuiseries intérieures ets HEUDE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise HEUDE BATIMENTS concernant des travaux supplémentaires dans le cadre de travaux de restructuration et extension de l'école publique, pour un montant de 1084.00 € HT.

La commission propose de valider ces travaux supplémentaires.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire pour un montant HT de 1084.00 €.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

**Délibération N° 2016-09-06****Avenant au marché restructuration école publique lot 6 PLATRERIE –ISOLATION ETS BELLOIR**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BELLOIR concernant des travaux supplémentaires dans le cadre de travaux de restructuration et extension de l'école publique, pour un montant de 921.05 € HT.

La commission propose de valider ces travaux supplémentaires.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire pour un montant HT de 921.05 €.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

**Délibération N° 2016-09-07****Avenant au marché restructuration école publique lot 11 PEINTURE**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise FC PEINTURE concernant des travaux supplémentaires dans le cadre de travaux de restructuration et extension de l'école publique, pour un montant de 830.00 € HT.

La commission propose de valider ces travaux supplémentaires.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire pour un montant HT de 830.00 €.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

**Délibération N° 2016-09-08****Avenant au marché restructuration école publique lot 8 CAILLOT POTIN**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise CAILLOT POTIN concernant des travaux supplémentaires dans le cadre de travaux de restructuration et extension de l'école publique, pour un montant de 2 559.00 € HT.

La commission propose de valider ces travaux supplémentaires.

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte le devis supplémentaire pour un montant HT de 2 559.00 €.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

**Délibération N° 2016-09-09****Changement de dirigeant Ets BELLOIR**

L'entreprise BELLOIR SAS Carrelage et plâtrerie de Fougères détient le marché de restructuration et extension de l'école publique pour le lot 10 carrelage-faïence et le lot 6 plâtrerie-isolation. Le titulaire de ce marché nous informe de modification du dirigeant de la société Belloir Alain, et de sa forme juridique.

Toutes les pièces administratives sont présentées à cet effet.

Après délibération :

L'avenant 1 présenté est validé par le Conseil Municipal.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les avenants N° 1 concernant les lot 6 et 10 de la société BELLOIR S.A.S.

*Patrick PICHOUX, adjoint quitte la salle à 21h30*

### **Etude faisabilité bibliothèque municipale**

L'étude menée par le Cabinet d'Architecture INGRAND est présentée au Conseil Municipal. Quatre solutions ont été étudiées :

- Scénario 1 : Bibliothèque et conservation de l'agence postale
- Scénario 2 : Pôle médicale et agence postale
- Scénario 3 : Bibliothèque et locatifs à l'étage
- Scénario 4 : Ensemble du bâtiment en bibliothèque et transfert de l'agence postale dans la bibliothèque actuelle.
- M le Maire expose que le projet de locatifs à l'étage est difficilement réalisable car le manque de places de parking actuellement augmentera si de nouveaux habitants dans cette zone s'installent.
- Pour un pôle médical : il faudrait l'implication de la profession pour assurer la pérennité du local
- Pour l'agence postale : se pose la question du devenir de ce bureau étant donné l'actualité qui montre la fermeture de beaucoup de bureaux sur Rennes par les services de la Poste.

Chaque élu est interrogé sur son choix d'agencement :

Nicolas Rialland : l'ensemble bibliothèque (scénario 4) Le projet pôle médical est difficile à mettre en place pour des raisons fiscales pour le milieu médical

Laure Goude Vénien : la bibliothèque et la conservation de l'agence postale (scénario 1)

Marianne Bossard Jaquet : scénario 1

Alexandra Maury : scénario 1

Laure de la Villéon : scénario 1

Frédéric Gloaguen : scénario 4

Christine Goriaux : scénario 4

Michel Mouchoux Rebillard : scénario 1 mais le problème de la mise en place d'un ascenseur se pose au niveau accessibilité comme à la mairie

Jean-Marc Buan : scénario 1 selon l'avis de la BDIV

Pascal PINAULT : un mixte du scénario 1 et 4 serait à étudier

Un rendez-vous va être pris avec la Poste pour voir ensemble le projet.

La BDIV va être consultée pour voir avec eux les projets et une demande sera faite à l'architecte pour approfondir l'un des projets.

### **Etude faisabilité boulangerie en pôle médical**

Archipel habitat a lancé une étude de faisabilité de transformer l'ancienne boulangerie en cellules pour accueillir la profession paramédicale et à l'étage des locatifs (5 dont 4 T3 et 1 T4).

Le prix de revient de l'ensemble serait d'environ 1 000 000 € HT dont 50 000 € pour la démolition intérieure. Il semble possible de réaliser les logements sur la base d'un coût de travaux de 1 500 € HT/ m2 et partie local d'activités pour 1 300 €HT/m2.

Au regard du prix de revient le montant financier est donc très tendu et difficilement réalisable économiquement. Rennes Métropole va être recontacté pour voir ce projet ensemble.

#### **Délibération N° 2016-09-10**

#### **Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur**

Le Conseil Métropolitain de Rennes Métropole a approuvé le projet de Plan partenariat de gestion de la demande de logement social et d'information le 7 juillet dernier. M le Maire présente la délibération ainsi que le projet de Plan partenarial au Conseil Municipal pour avis.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la gestion de la demande de logement social de la métropole, et plus particulièrement les communes, dans le cadre des différents groupes de travail qui se sont réunis, à plusieurs reprises depuis la séance d'installation de la Conférence intercommunale du Logement (CIL) du 23 février 2016.

Les enjeux :

- La mixité sociale, comme axe prioritaire de la politique de l'habitat
- L'équité d'accès – accessibilité des logements via des logements de qualité à des loyers adaptés aux capacités contributives des ménages- solidarité entre les territoires dans le cadre d'une mise en œuvre collective des processus d'attributions des logements sociaux.
- Processus d'attribution : processus communs renforcés (nouvelle pondération du système de cotation de la demande, sécurisation et traçabilité de l'instruction)
- Parcours résidentiels plus fluides entre quartiers et communes.

Après délibération :

Le Conseil Municipal prend acte du projet de Plan partenariat de gestion de la demande de logement social et d'information et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération N°2016-09-11**

#### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – CONVENTION DE CONTRACTUALISATION**

Le Conseil de Rennes métropole a adopté définitivement son nouveau Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) le 17 décembre 2015, puis la convention-type de contractualisation entre les communes et Rennes Métropole lors de sa séance du 21 avril 2016.

Cette convention de contractualisation et ses annexes sont présentées au Conseil Municipal. En résumé, la convention présente en préambule, les principes de la contractualisation du P.L.H. 2015-2020.

La commune s'engage à examiner toutes les opportunités foncières en vue d'une maîtrise publique pour la mise en œuvre du P.L.H. Pour cela, elle pourra solliciter l'aide des services de Rennes Métropole.

La production de logements sur la période du P.L.H. 2015-2025 est fixée à 72 logements sur cette période soit une moyenne annuelle de 12 logements par an.

La répartition se fera sur deux périodes triennales 2015-2017 (36 logements livrés) et 2018-2020 (36 logements livrés)

Au niveau qualitatif : la commune se voit affecter les objectifs de production suivants :

- Le locatif social : 15 à 20%
- L'accession sociale : 15%
- Les produits régulés : 20%
- Les produits libres : 45 à 50%

Les grands principes d'intervention de Rennes Métropole sont présentés :

- Financement de la diversité de l'habitat
- L'adaptation des produits à la réalité de la solvabilité des ménages

Sur la Chapelle Chaussée la part des logements aidés devra représenter 30 à 35%. La régulation des prix et des loyers d'une partie des logements livrés devra être engagée afin de développer une nouvelle gamme de logements accessibles aux ménages aux revenus intermédiaires. Logements dénommés « logements régulés ». (20% de la part des logements).

Des prescriptions relatives au développement durable sont établies :

- Règles de densité : 20 logements l'hectare.
- Qualité environnementale de l'habitat
- Apprentissage de l'habitat passif
- Réhabilitation : développement d'actions de sensibilisation à la rénovation thermique, en orientant notamment les ménages vers la plateforme EcoTravaux etc.

Des prescriptions relatives au coût du logement sont présentées dans le cadre du projet urbain et des opérations d'aménagement. Rennes Métropole accompagnera les

initiatives communales (développement habitat « concertatif », démarche de concertation et de participation des ménages dans le processus de réalisation de leur logement (en accession sociale, les Gens du voyage : sédentarisation, aires d'accueil ...

Les règles de la mise en œuvre de la contractualisation sont présentées aux élus selon les programmations d'urbanisation (diffus ou groupés), extension urbaine ou renouvellement urbain.

Le dispositif d'accompagnement est également présenté : pôle de proximité non SRU de zone 3, la commune pourra bénéficier d'une aide à la surcharge foncière de :

- 130€/m<sup>2</sup> SHAB en extension urbaine (en valeur pivot : 200 €)
- 230 €/m<sup>2</sup> SHAB en renouvellement urbain (en valeur pivot : 275 €)

Ils pourront évoluer au cours du PLH

Après délibération le conseil municipal :

Approuve la convention de contractualisation P.L.H. 2015-2020 entre Rennes Métropole et la commune de La Chapelle Chaussée.

Pouvoir est donné au Maire pour signer la présente convention.

#### **Délibération N° 2016-09-12**

**Gestion de Rennes Métropole – Exercices 2011 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Communication pour information du rapport d'observations définitives**

Par lettre du 20 juillet 2016 la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a communiqué à Monsieur le Maire son rapport d'observations définitives, concernant la gestion de la Rennes Métropole, durant les exercices 2011 et suivants.

Conformément à l'article L 243-7 du code des juridictions financières, tel qu'introduit par la loi du 7 août 2015, ce rapport doit être présenté pour information aux assemblées délibérantes des communes membres, lors de leur plus proche réunion suivant la communication.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre acte, après en avoir débattu, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative aux comptes de Rennes Métropole durant les exercices 2011 et suivants

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité:

Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative aux comptes de Rennes Métropole durant les exercices 2011 et suivants.

#### **Délibération N° 2016-09-13**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets établi selon les dispositions du décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015 est présenté au Conseil Municipal en application de l'article L 5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets dressé par les services de Rennes Métropole.

### **Délibération N° 2016-09-14**

#### **Achat matériel d'occasion**

Dans le cadre de l'achat du futur atelier communal, le propriétaire du local a proposé du matériel et outillage d'occasion qui peuvent intéresser les agents techniques. Ce matériel a été estimé à 1000 € l'ensemble des pièces proposées.

Monsieur le Maire propose de l'acquérir auprès de Monsieur et Madame Bernard PIEDEVACHE.

- Après délibération, considérant l'intérêt de ce matériel pour l'atelier communal le Conseil Municipal :-
- Accepte l'achat du matériel et outillage d'occasion au prix de 1 000 €.
  - Autorise Monsieur le Maire à procéder à cet achat auprès de M et Mme PIEDEVACHE.

### **Délibération N° 2016-09-15**

#### **Ouverture de trésorerie auprès d'ARKEA BANQUE 100 000 €**

L'ouverture de trésorerie de 100 000 € ouvert l'an dernier est arrivée à échéance, afin de prévoir le risque de trésorerie cette année M le Maire propose de reconduire l'ouverture de trésorerie pour une année. ARKEA BANQUE propose une ouverture de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

L'index proposé sera TI3M + marge 1.25%

Après délibération le conseil Municipal

Sollicite auprès ARKEA BANQUE une ouverture de trésorerie de 100 000 € sur la base du TI3M + marge 1.25% proposé.

Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat à venir.

#### **Questions diverses**

##### Opération argent de poche.

Cette opération a mobilisé 19 jeunes sur les mois de juillet et août soit 16 jours de travail avec en moyenne 2 à 4 jours de travail par jeune. Le coût 885 € d'argent de poche ont été distribués. Il en ressort une satisfaction générale des jeunes et des personnes qui les ont encadrés. Opération à refaire l'an prochain.

##### Poste informatique bibliothèque

Celui en place ne fonctionne plus très bien il est nécessaire de la remplacer. Un devis va être demandé à SIPAC

##### Locatifs Clos de la Forge

Il est rappelé que la demande d'achat des logements locatifs par les locataires qui avait été faite avant l'entrée dans Rennes Métropole ne peut plus se faire depuis, du fait du nouveau PLH appliqué.

Journée du Patrimoine : les 17 et 18 septembre 2016, l'association Culture et Patrimoine prépare avec enthousiasme ce week-end d'animation.